

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE 17 MARS 2022**

Le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 11 mars 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
ACTION DE VEILLE FONCIERE SUR LE PERIMETRE DIT « USINE RENAULT » A FLINS-SUR-SEINE : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE (CIF) AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE-FRANCE (EPFIF)		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 11/03/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 24/03/2022	<u>Secrétaire de séance</u> AUFRECHTER Fabien

Etaient présents : 106

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, FONTAINE Franck, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVIGOGNE JACKY, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE-GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SALTAN AYDAGUL, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TSHIMANGA Véronique, TURPIN Dominique, VIALAY BENJAMIN, WASTL Lionel, WOTIN MAEL, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

ANCELOT Serge a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
AOUN Cédric a donné pouvoir à LECOLE Gilles
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
DAFF Amadou a donné pouvoir à MORILLON Atika
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à JEANNE Stéphane
EL HAIMER Sidi a donné pouvoir à VIALAY BENJAMIN
FAVROU Paulette a donné pouvoir à GRIS Jean-Luc
FORAY-JEAMMOT Albane a donné pouvoir à DUBOIS Christel
JOREL Thierry a donné pouvoir à QUIGNARD Martine

LAVANCIER Sébastien a donné pouvoir à PERRON Yann
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine
MARTINEZ Paul a donné pouvoir à MAUREY Daniel
MULLER Guy a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
OLIVE Karl a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
PELATAN GAELLE a donné pouvoir à FONTAINE Franck
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à GODARD Carole
VOILLOT BERENGERE a donné pouvoir à LAVIGOGNE JACKY
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric

Absent(s) non représenté(s) : 4

BRUSSEAUX Pascal, JAMMET Marc, KHARJA Latifa, VIREY Louis-Armand

Absent(s) non excusé(s) : 4

DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, OURS-PRISBIL Gérard, SAINZ Luis

131 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ANCELOT Serge, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS-SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL-ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE JACKY, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE-GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, PELATAN GAELLE, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SALTAN AYDAGUL, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TSHIMANGA Véronique, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT BERENGERE, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN MAEL, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

BOUDET Maurice

9 NE PREND PAS PART :

BEDIER Pierre, BRUSSEAUX Pascal, DAUGE Patrick, DAZELLE François, EL HAIMER Sidi, JAMMET Marc, OURS-PRISBIL Gérard, VIALAY BENJAMIN, SAINZ Luis

EXPOSÉ

L'entreprise Renault a entrepris une restructuration du site de production de l'usine de Flins-sur-Seine par le programme « Refactory » depuis 2020. Il s'agit de développer une économie circulaire consacrée à la mobilité, à travers le reconditionnement et la conversion de véhicules anciens vers l'électrique. Cette restructuration mettra un terme à la production de véhicules neufs (Renault ZOE) d'ici 2024 et interroge sur le devenir du site, notamment sur les fonciers et immobiliers libérés et non affectés au programme.

Le site de l'usine Renault à Flins-sur-Seine s'étend sur environ 230 ha et est situé au cœur du territoire de la Communauté urbaine dans le pôle Flins-Aubergenville. La localisation du site est stratégique : accessible par le transport en commun de la ligne J, qui sera renforcée par l'arrivée du RER EOLE via la gare Aubergenville et relié directement à l'autoroute A 13 à travers la route Renault. Elle offre un fort potentiel car c'est une vitrine attractive pour l'installation des entreprises en raison notamment de son ouverture à la fois sur la façade du bord de la Seine et sur l'autoroute A 13.

Par conséquent, le site représente un gisement de foncier mobilisable pour consolider l'attractivité et le développement économique du territoire de la Communauté urbaine dans le domaine de l'économie circulaire et de la logistique. Compétente en matière de développement économique au titre de l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine a identifié le développement d'offres foncières de grands terrains comme un des axes stratégiques en matière de renforcement de l'attractivité et de sobriété foncière développés dans le document de projet d'aménagement et de développement durable. A ce titre, le site est situé dans le périmètre du droit de préemption urbain simple approuvé par le Conseil communautaire le 6 février 2020, dont une partie est concernée par les orientations et d'aménagement et de programmation d'enjeux métropolitains 6 (OAP EM 6) la confluence Seine-Mauldre prévues par le PLUi approuvé par le conseil communautaire le 16 janvier 2020.

Compte-tenu de ces enjeux territoriaux forts en développement économique et de la taille du gisement foncier du site, la Communauté urbaine et le Département des Yvelines ont sollicité l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour réaliser l'action de veille foncière sur le périmètre dit « usine Renault » à Flins-sur-Seine à travers une convention d'intervention foncière tripartite (CIF). La convention est conclue pour une durée de 5 ans et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2027.

L'enveloppe fixée dans cette convention est de 60 000 000 € HT (soixante-millions d'euros hors taxes) financés par les fonds d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) et couvre l'ensemble des dépenses engagées par l'EPFIF. La convention vise la réalisation des acquisitions stratégiques constituant des opportunités foncières dans le périmètre dit « usine Renault ». Elle prévoit le rachat des biens par le Département des Yvelines au titre du fonds AFDEY et l'accompagnement de la Communauté urbaine dans les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ladite convention.

Les modalités d'action foncière de l'EPFIF peuvent être réexaminées par voie d'avenant. Les avenants peuvent porter sur les conditions spécifiques et générales d'intervention.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention d'intervention foncière tripartite avec le Département des Yvelines et l'EPFIF, dans le périmètre dit « usine Renault » à Aubergenville et à Flins-sur-Seine,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention d'intervention foncière et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser qu'une ampliation de la présente délibération sera adressé à :
 - Monsieur le sous-Préfet de Mantes-la-Jolie ;
 - Monsieur le Directeur général de l'EPFIF ;
 - Monsieur le Maire de Flins-sur-Seine ;
 - Monsieur le Maire d'Aubergenville.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-2 et suivants, L. 213-1 et suivants et L. 213-3 et L.321-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la convention relative au programme exceptionnel d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (dite « convention AFDEY) signée le 23 juin 2008 entre l'EPFIF et le Département des Yvelines,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2020-01-16_01 du 16 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2020-02-06_36 du 6 février 2020 instaurant le droit de préemption simple sur les zones « U » et « AU » du plan local d'urbanisme intercommunal,

VU le projet de convention d'intervention foncière et les modalités techniques d'intervention ci-annexés,

VU le périmètre « usine Renault » ci-annexé,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 09 mars 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite avec le Département des Yvelines et l'EPFIF dans le périmètre dit « usine Renault » à Aubergenville et à Flins-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention d'intervention foncière et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Directeur général de l'EPFIF,
- Monsieur le Maire de Flins-sur-Seine,
- Monsieur le Maire d'Aubergenville.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/03/2022
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 25/03/2022
Exécutoire le 25/03/2022
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le **24 FEV. 2022**

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU